



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Commission fédérale des maisons de jeu CFMJ

RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION FÉDÉRALE DES MAISONS DE JEU

2018

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières	3
Liste des abréviations	5
Préface du Président	7
Commission fédérale des maisons de jeu	9
Activités de la Commission.....	10
Rencontres et échanges	11
Échanges du Secrétariat	12
Relations avec des organismes nationaux.....	12
Relations internationales	13
Surveillance des maisons de jeu.....	14
Surveillance	14
Exploitation des jeux	14
Protection sociale	15
Lutte contre le blanchiment d'argent	15
Finances et organisation interne.....	16
Les jeux d'argent en dehors des casinos	17
Qualification des jeux.....	17
Poursuite des jeux de hasard illégaux	17
Impôt sur les maisons de jeu.....	18
Produit brut des jeux et impôt	18
Allègements fiscaux.....	18
Ressources.....	20
Personnel.....	20
Finances.....	20
Annexes	22
Données financières consolidées des maisons de jeu	22
Données financières par maison de jeu	25
Bad Ragaz	25
Baden.....	26
Bâle.....	27
Berne	28
Courrendlin.....	29
Crans-Montana.....	30

Davos	31
Granges-Paccot.....	32
Interlaken	33
Locarno	34
Lugano	35
Lucerne	36
Mendrisio	37
Meyrin	38
Montreux.....	39
Neuchâtel	40
Pfäffikon	41
Schaffhouse	42
St. Gall.....	43
St. Moritz	44
Zurich.....	45

LISTE DES ABRÉVIATIONS

CFMJ	Commission fédérale des maisons de jeu
Comlot	Commission des loteries et paris
DFJP	Département fédéral de justice et police
FINMA	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers
FSC	Fédération suisse des casinos
GAFI	Groupe d'Action Financière
GREF	<i>Gaming Regulators European Forum</i>
ICE	<i>International Casino Exhibition</i>
IFRS	<i>International Financial Reporting Standards</i>
LBA	Loi fédérale du 10 octobre 1997 concernant la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme dans le secteur financier (loi sur le blanchiment d'argent, LBA ; RS 955.0)
LJAr	Loi fédérale du 29 septembre 2017 sur les jeux d'argent (LJAr; RS 935.51)
LMJ	Loi fédérale du 18 décembre 1998 sur les jeux de hasard et les maisons de jeu (loi sur les maisons de jeu, LMJ ; RS 935.52)
OAR Casinos	Organisme d'autorégulation des casinos suisses
OJAr	Ordonnance du 7 novembre 2018 sur les jeux d'argent (OJAr; RS 935.511)
OLMJ	Ordonnance du 24 septembre 2004 sur les jeux de hasard et les maisons de jeu (ordonnance sur les maisons de jeu; OLMJ; RS 935.521)
OBA-CFMJ	Ordonnance de la Commission fédérale des maisons de jeu du 24 juin 2015 concernant les obligations de diligence des maisons de jeu en matière de lutte contre le blanchiment d'argent (ordonnance de la CFMJ sur le blanchiment d'argent, OBA-CFMJ ; RS 955.021)
OFS	Office fédéral de la statistique
OJH	Ordonnance du DFJP du 24 septembre 2004 sur les systèmes de surveillance et les jeux de hasard (ordonnance sur les jeux de hasard, OJH ; RS 935.521.21)
OMJ-DFJP	Ordonnance du DFJP du 7 novembre 2019 sur les maisons de jeu (OMJ-DFJP; RS 935.511.1)
PBJ	Produit brut des jeux
Secrétariat	Secrétariat de la Commission fédérale des maisons de jeu
SEDC	Système électronique de décompte et de contrôle

TAF Tribunal administratif fédéral

TF Tribunal fédéral

L'exercice 2018 a été principalement marqué par la nouvelle législation sur les jeux d'argent. Après le lancement du référendum contre la nouvelle loi adoptée par le Parlement en 2017, les citoyens ont été appelés aux urnes le 10 juin 2018. La Commission fédérale des maisons de jeu (CFMJ) se félicite de l'issue de ce vote populaire, puisque la nouvelle loi sur les jeux d'argent a été acceptée à 72,9 % des voix. La nouvelle loi conserve, pour l'essentiel, les réglementations éprouvées régissant l'exploitation des maisons de jeu et lève l'interdiction des jeux sur Internet. Les maisons de jeu peuvent donc désormais présenter une demande d'extension de leur concession pour proposer des jeux de casino en ligne.

En vue de l'entrée en vigueur de la loi sur les jeux d'argent, il a fallu remanier les dispositions d'exécution. Concernant le domaine spécifique des maisons de jeu, la CFMJ a pris part aux consultations relatives à l'ordonnance sur les jeux d'argent (OJAR) et à l'ordonnance sur les maisons de jeu (OMJ-DFJP). Une révision du règlement de la CFMJ et de l'ordonnance de la CFMJ sur le blanchiment d'argent a aussi été nécessaire. Les nouvelles bases légales sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

Avant que la nouvelle législation n'entre en application, la CFMJ a engagé les travaux nécessaires au dépôt des demandes d'extension des concessions au domaine des jeux en ligne : la première étape a consisté à déterminer précisément la procédure. La délimitation des différentes phases – dépôt de la demande, examen puis décision de la commission avec proposition au Conseil fédéral – garantit un traitement efficace et minutieux des demandes. Le processus mis au point inclut aussi l'établissement du nouvel acte de concession et la décision d'autorisation des jeux.

Le 12 septembre, 45 représentants des maisons de jeu ont assisté à une séance d'information sur l'extension des concessions actuelles aux jeux en ligne. Afin d'avoir une première idée du nombre de demandes à traiter, la CFMJ a invité les exploitants de casinos, au début du mois d'octobre, à lui indiquer pour la fin du mois s'ils envisageaient de solliciter une extension de leur concession. Dans l'intervalle, le secrétariat, en collaboration avec la commission, a compilé une importante documentation pour le dépôt des demandes. Outre les prescriptions concernant les données de l'entreprise, cette documentation comprend toute une série de formulaires portant sur les aspects à documenter : programme de mesures de sécurité, programme de mesures sociales, calculs de rentabilité, mesures prévues pour permettre une taxation correcte, mesures prévues pour garantir une bonne réputation, une activité commerciale irréprochable et une gestion indépendante, preuve de disposer de moyens propres suffisants et de l'origine licite des fonds investis, organisation et processus de la requérante. Des précisions concernant la planification financière ont été données. Le 8 novembre, cette documentation a été transmise aux exploitants de casinos qui avaient fait part de leur intérêt. Une nouvelle séance d'information consacrée à cette documentation a ensuite eu lieu au début de décembre. Grâce à ces préparatifs détaillés, menés à bien et en temps utile, la CFMJ a déjà reçu plusieurs demandes à traiter au cours des deux premiers mois de 2019.

La lutte contre le jeu d'argent illégal compte également parmi les tâches les plus importantes de la CFMJ. La nouvelle loi sur les jeux d'argent apporte des changements concernant en particulier les sanctions. Des spécialistes internes et externes ont exposé les nouveautés aux membres de la commission. Le défi de la

CFMJ ces prochaines années sera de développer une jurisprudence cohérente.

Le produit brut des jeux affiche une hausse globale de 3,3 % en 2018. Cette progression réjouissante est le résultat de deux évolutions contraires : alors que l'ouverture de deux casi-

nos dans la Principauté du Liechtenstein a réduit les recettes des établissements de Bad Ragaz et de Saint-Gall, la fermeture du casino de Campione a, quant à elle, bénéficié aux maisons de jeu de Mendrisio et de Lugano.

Dr. H. Bürgi

Président

Hermann Bürgi Dr. iur., ancien conseiller aux États et ancien conseiller d'État, avocat, Thurgovie

Vice-président

Erwin Jutzet Avocat, ancien conseiller national, ancien conseiller d'État, Fribourg

Membres

Véronique Hermanjat Schulz Experte diplômée en tourisme, Passion for People SA, Apples, ARCAM, Cossonay

Marianne Johanna Hilf Prof. Dr. iur., Université de Berne

Carla Speziali Dr. iur., avocate, Locarno

Hansjörg Znoj Prof. Dr. phil., Université de Berne

Direction du secrétariat

Jean-Marie Jordan Directeur

Ruedi Schneider Directeur suppléant, conseil juridique

Andrea Wolfer Cheffe de la division Enquêtes

Stephanie Boschung Cheffe de la division Surveillance

Jean-Jacques Carron Chef de la section Surveillance des jeux en ligne – Finances et Impôts

Nadine Gumy Cheffe des Services centraux

Les membres de la Commission fédérale des maisons de jeu (CFMJ) se sont réunis à six reprises en 2018.

Durant ces séances, la CFMJ a prononcé un nombre important de décisions pénales et quelques décisions de qualification. Cette année encore, une grande partie des discussions a été consacrée aux cas pénaux et aux problèmes qu'ils soulèvent. Une question était par exemple de savoir s'il serait possible, pour des raisons d'efficacité, de renoncer dans des cas particuliers à la procédure d'opposition pour transmettre directement ces cas au tribunal pénal compétent. Selon la pratique, en cas d'opposition à une ordonnance pénale non motivée, la CFJM rend elle-même la décision pénale.

La Commission s'est prononcée dans le cadre de la consultation sur l'OJAR et sur l'OMJ, elle s'est par exemple déclarée opposée à l'instauration d'une obligation pour les casinos de collaborer avec des institutions de prévention de la dépendance car une disposition de ce type serait contraire à la volonté du législateur. Elle s'est également opposée au recours à des « clients mystère » (c'est-à-dire des joueurs test envoyés dans les maisons de jeu pour vérifier si les établissements respectent effectivement leur programme de mesures sociales). En effet, l'emploi de cette technique pourrait notamment miner la confiance en l'autorité de surveillance, dont une démarche transparente est attendue.

La plupart des propositions émises par la commission et le secrétariat ont été intégrées dans les ordonnances. La commission s'est déclarée satisfaite des versions définitives qui ont été adoptées.

Les membres de la commission ont par ailleurs pris acte de la planification prévue par le secrétariat pour la mise en œuvre de la loi sur les jeux d'argent. Ils ont été informés de la procédure définie pour l'attribution des concessions élargies aux jeux en ligne et de la réorganisation partielle du secrétariat qui en découle.

Les membres de la commission ont été informés du déroulement de la séance du 3 octobre 2018 de la Commission des finances du Conseil des États, au cours de laquelle le directeur du secrétariat a pu présenter la situation actuelle des casinos suisses, ainsi que les perspectives et les défis à venir.

La commission s'est penchée sur le rapport établi par l'Inspectorat des finances du DFJP du 21 novembre 2018 concernant l'analyse du système de contrôle interne relatif à la perception de l'impôt sur les maisons de jeu. Les réviseurs ont conclu notamment que les risques principaux étaient identifiés et que les contrôles s'y rapportant étaient définis et mis en œuvre efficacement.

RENCONTRES ET ÉCHANGES

Le président et le vice-président, accompagné du directeur du secrétariat, ont effectué des visites dans plusieurs maisons de jeu. La nouvelle loi sur les jeux d'argent a été l'un des principaux thèmes abordés au cours de ces rencontres. Une grande partie des questions des casinos portaient sur les conditions à remplir pour pouvoir exploiter des jeux en ligne.

Une réunion a eu lieu le 7 mai, avec des représentants de la Fédération suisse des casinos

(FSC) au sujet de la loi sur les jeux d'argent et des nouvelles ordonnances.

Les réunions du 5 juin et du 17 octobre avec la Commission des loteries et paris (Comlot) ont été consacrées notamment à la mise en œuvre de la consultation réciproque prévu dans le cadre de la procédure de qualification des jeux. Une convention a été signée à ce sujet.

RELATIONS AVEC DES ORGANISMES NATIONAUX

La rencontre annuelle avec les fonctionnaires enquêteurs cantonaux de Suisse romande s'est déroulée le 9 mai 2018. Différentes questions concernant la nouvelle loi sur les jeux d'argent ont pu être clarifiées à cette occasion. Les discussions ont porté en particulier sur le rôle des fonctionnaires enquêteurs et sur les activités d'enquête de la police, en particulier lors des contrôles de routine.

Le quatrième symposium international sur le jeu excessif a eu lieu le 27 juin 2018 à l'Université de Fribourg. Représentant la CFMJ lors de la table ronde *Enjeux du monitoring d'une politique publique « jeux d'argent »*, le directeur du secrétariat a expliqué le rôle de la CFMJ et les défis auxquels elle doit faire face.

La CFMJ a organisé, le 28 juin 2018, la rencontre annuelle avec les représentants des laboratoires. Ces instituts techniques indépendants sont chargés d'analyser les nouvelles machines à sous et de certifier qu'elles respectent les prescriptions fixées. Le protocole de certification établi sur la base de la nouvelle législation sur les jeux d'argent était le principal sujet à l'ordre du jour. Ce document récapitule tous les critères techniques fixés dans la loi et les ordonnances.

Comme elle le fait tous les ans, la CFMJ a accueilli les inspecteurs cantonaux en charge de la surveillance sur place des casinos pour répondre aux questions en suspens et présenter les nouveautés en lien avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les jeux d'argent. La CFMJ a profité de cette rencontre, qui s'est tenue le 21 novembre 2018, pour exposer ses attentes.

La CFMJ a organisé, le 16 novembre, une rencontre consacrée aux modifications et aux nouvelles exigences introduites par la législation sur les jeux d'argent pour les maisons de jeu. Dans le cadre de cette séance à laquelle ont participé plus d'une soixantaine de représentants des maisons de jeu, le secrétariat a notamment informé les casinos de la nouvelle procédure prévoyant qu'elle doit, avant de rendre l'autorisation d'exploiter un jeu, s'assurer qu'il s'agit bien d'un jeu de casino. Une procédure de consultation de la Comlot est prévue. La CFMJ a également rendu les casinos attentifs au fait qu'à partir du 1^{er} janvier 2019, la distribution de jeux gratuits et de crédits de jeu gratuits serait soumise à autorisation de la CFMJ et que pour la publicité et les actions marketing, de nouvelles normes s'appliqueraient.

Du 6 au 8 février s'est tenue à Londres l'édition 2018 de l'*International Casino Exhibition (ICE)*, le salon international dédié aux jeux de hasard. Le directeur et des collaborateurs du secrétariat ont pu y aborder, avec des représentants de laboratoires, des fabricants de machines à sous et de matériel de jeu ainsi que des concepteurs de plateformes de jeu, des questions concrètes touchant à la surveillance des jeux. Cette rencontre a aussi été l'occasion d'informer les personnes intéressées de la suite des travaux prévus pour l'ouverture du marché suisse aux jeux de casino en ligne.

Au début juin, le directeur du secrétariat s'est rendu à Prague pour assister à la conférence annuelle du forum des autorités européennes

de surveillance, le *Gaming Regulators European Forum (GREF)*, qui avait pour thème principal les *loot box*. Ces « coffres à butin » sont des objets virtuels, généralement représentés sous la forme d'une boîte, contenant un ou plusieurs objets virtuels pouvant offrir au joueur des avantages par rapport au jeu de divertissement en cours. Les autorités européennes mènent une réflexion pour savoir où se situe la frontière de ce type de jeu avec les jeux de hasard.

SURVEILLANCE

Selon les objectifs opérationnels prévus pour l'année 2018, les collaborateurs du secrétariat ont réalisé des inspections dans chaque maison de jeu. Lors de ces contrôles, ils ont notamment examiné la mise en œuvre du programme de mesures sociales, les appareils à sous servant aux jeux de hasard, les systèmes de jackpot et les systèmes électroniques de décompte et de contrôle, l'exploitation des jeux de table et les systèmes de vidéosurveillance, ainsi que les flux financiers dans six maisons de jeu.

Ces inspections ont été l'occasion pour le secrétariat de vérifier ponctuellement et par sondages si les maisons de jeu remplissaient les

prescriptions légales auxquelles elles sont soumises. Dans les cas où des remarques ont dû être formulées, les corrections à apporter ont pu être signalées directement sur place ou ordonnées ultérieurement par écrit.

Durant le dernier trimestre de l'année 2018, le secrétariat a mis en place de nouveaux processus internes pour faire face aux changements législatifs consécutifs à l'entrée en vigueur de la loi sur les jeux d'argent. Des solutions pragmatiques ont été trouvées afin de permettre aux maisons de jeu de remplir les obligations qui leur incombent avec la nouvelle législation sur les jeux d'argent.

EXPLOITATION DES JEUX

L'exploitation des jeux dans les casinos suisses est gérée dans le respect des prescriptions légales applicables.

Amenée à se prononcer sur un nombre important de demandes des casinos, la CFMJ a rendu en 2018 un total de 285 décisions, dont 215 concernaient l'offre de jeux. L'année écoulée a été marquée par de nouvelles tentatives de fraudes afin d'obtenir des gains indus, notamment sur des systèmes de roulettes automatiques et sur des appareils à sous servant aux jeux de hasard. La vigilance du personnel et l'efficacité des systèmes de sécurité et de contrôle mis en place, en particulier les dispositifs de vidéosurveillance, ont fort heureusement permis de détecter rapidement les agissements

prohibés. Ces incidents ont cependant permis à quelques joueurs d'obtenir des gains de manière irrégulière. Dans chacun des cas, la CFMJ a examiné la situation afin de déterminer si les maisons de jeu en question avaient fait preuve de la diligence nécessaire. Il n'est certes pas toujours possible d'éviter des événements qui occasionnent un préjudice financier, mais conformément à l'art. 27, let. d, OLMJ, le programme de mesures de sécurité de la maison de jeu doit être à même de garantir une détection précoce des opérations et des agissements prohibés. À l'issue des investigations menées en 2018, le secrétariat n'a cependant pas constaté de négligence grave de la part des maisons de jeu concernées.

PROTECTION SOCIALE

La loi exige des maisons de jeu suisses qu'elles se dotent d'un système efficace de protection contre la dépendance au jeu, de manière à prévenir les conséquences socialement dommageables du jeu (art. 2 LMJ). Les maisons de jeu doivent exclure des jeux les personnes dont elles savent ou devraient présumer qu'elles sont insolvables, qu'elles ne remplissent pas leurs obligations financières, ou qu'elles engagent des mises sans rapport avec leur revenu et leur fortune (art. 22 LMJ). Cette exclusion est valable au niveau national, seule la maison de jeu qui l'a prononcée a le pouvoir de la lever. Pour remplir ces obligations, les maisons de jeu établissent un programme de mesures de protection sociale, dans lequel elles définissent notamment les procédures prévues pour permettre l'identification précoce des personnes susceptibles de devenir dépendantes au jeu et pour les exclure. Toutes les modifications apportées par les maisons de jeu à leur programme de mesures sociales sont communiquées à la commission, qui peut les interdire si nécessaire.

Le secrétariat contrôle la mise en œuvre par les maisons de jeu de leur programme de mesures

de protection sociale au moyen d'inspections sur place basées avant tout sur la documentation à disposition dans la maison de jeu, mais également sur la base de discussions avec les collaborateurs chargés de l'application des mesures de protection sociale. Les résultats des inspections réalisées en 2018 dans l'ensemble des casinos peuvent être considérés comme globalement positifs. Les maisons de jeu auxquelles il a été demandé de prendre des mesures d'amélioration se sont exécutées dans les délais prévus.

En décembre 2018, le Tribunal administratif fédéral (TAF) s'est prononcé sur le recours d'un casino portant sur une décision de sanction émise par la CFMJ en 2016. La CFMJ avait sanctionné le casino pour non-respect des dispositions en matière de protection sociale, car elle jugeait que ce dernier avait attendu trop longtemps pour prononcer une exclusion à l'encontre d'un de ses clients. Le TAF a confirmé la décision de la CFMJ de sanctionner le casino, mais il a réduit le montant de la sanction.

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT

Suite à l'évaluation, en 2016, par le Groupe d'action financière international (GAFI), du dispositif suisse de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, la CFMJ a procédé en 2018 à une révision totale de son ordonnance sur le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (OBA-CFMJ). Outre les adaptations faisant suite aux remarques du GAFI, cette révision a été l'occasion d'inclure les obligations liées aux jeux de casino en ligne. L'OBA-CFMJ révisée est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

Durant l'année 2018, la CFMJ a examiné les changements effectués par les maisons de jeu dans leur directives internes, elle a analysé les rapports annuels des casinos relatifs à la mise en œuvre des obligations de diligence en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et elle a vérifié les informations qui lui sont parvenues des casinos ayant procédé à des annonces au Bureau de communication (MROS).

Le 26 janvier 2018, l'Organisme d'autorégulation des casinos (OAR Casinos) a déposé un re-

cours au Tribunal fédéral contre l'arrêt du Tribunal administratif fédéral du 6 décembre 2017 approuvant la décision de la CFMJ de refuser de reconnaître le règlement de l'OAR Casinos comme une norme minimale en

matière de lutte contre le blanchiment d'argent pour les maisons de jeu membres de cet organisme. Ce recours était en suspens au 31 décembre 2018.

FINANCES ET ORGANISATION INTERNE

La CFMJ a analysé les rapports explicatifs de toutes les maisons de jeu qui lui ont été remis au 30 avril 2018 par les sociétés de révision. Elle a examiné en détail les informations comptables ainsi que les remarques des réviseurs et elle a comparé les chiffres-clefs entre les différentes maisons de jeu.

En 2018, sur la soixantaine de décisions rendues autorisant des changements dans la gestion des casinos, quatre portaient sur un changement de directeur et six sur un changement du réviseur. Avant de rendre ses décisions autorisant un changement au niveau du personnel dirigeant, des membres du conseil d'administration, des ayants droit économiques et des principaux partenaires commerciaux, la CFMJ a examiné en particulier la bonne réputation des personnes concernées, ainsi que leur activité commerciale irréprochable.

En 2018, la CFMJ s'est penchée sur la rentabilité de certaines maisons de jeu qui sont dans une situation précaire depuis plusieurs années. Elle s'est assurée que ces dernières sont économiquement viables et disposent des fonds propres minimum nécessaires à la poursuite de leur activité.

Il ressort de l'analyse des données financières relatives à l'exercice 2018 que la part moyenne des capitaux propres s'est élevée à 60 %. La rentabilité moyennes des fonds propres est passée de 18,78 % à 17,35 %. 80,3 millions de dividendes ont été versés durant l'exercice sous revue (2017 : 71,8).

QUALIFICATION DES JEUX

En 2018, trois machines à sous ont été présentées à la commission pour qualification. La tendance observée ces dernières années consistant à augmenter la part aléatoire dans les jeux jusqu'à la limite de la légalité s'est encore vérifiée pendant l'année sous revue. Ainsi, même des adaptations mineures effectuées sur une machine à sous servant aux jeux d'adresse peuvent, selon le cas, avoir pour conséquence que le jeu ne peut plus être qualifié de jeu d'adresse. En 2018 la CFMJ a qualifié 3 machines à sous de jeux d'adresse.

Deux procédures de qualification d'office ont été ouvertes en 2018 pour des appareils proposant des jeux de hasard qui étaient exploités en dehors d'une maison de jeu sans avoir préalablement été soumis à la CFMJ. Le Tribunal administratif fédéral a rejeté, dans les deux cas, le recours formé contre la décision qualifiant les appareils comme servant aux jeux de hasard et confirmé les conclusions de la CFMJ.

POURSUITE DES JEUX DE HASARD ILLÉGAUX

Sur les 98 procédures ouvertes en 2018, 30 ont pu être traitées en première instance. Au total, la commission a rendu en 2018 255 décisions. Au 1^{er} janvier 2019, 117 procédures ouvertes les années précédentes sont encore en cours. Le nombre de cas encore en suspens a donc diminué de 157 au cours de l'année écoulée.

En 2018 la CFMJ a prononcé des amendes pour un montant total de 1 503 214 francs et des créances compensatrices pour des gains réalisés en violation des dispositions légales à hauteur de 509 344 francs.

L'accélération de la diffusion des jeux de hasard illégaux induite par les progrès technologiques et la baisse considérable du prix des appareils à sous a eu un impact sur la complexité des procédures. Les défis liés à la collecte de preuves se sont encore accrus en 2018.

La collaboration avec les fonctionnaires enquêteurs mis à disposition par les cantons s'est révélée très précieuse en 2018, en particulier dans les procédures, toujours plus nombreuses, où dans le même établissement des paris sportifs, qui relèvent de la compétence des ministères publics cantonaux sont également offerts.

La CFMJ a pu s'appuyer sur le soutien de fonctionnaires enquêteurs externes dans quasiment tous les cantons. La commission peut aussi compter dans ses enquêtes pénales sur le concours des corps de police cantonaux. Grâce aux informations que le secrétariat a diffusé en particulier par rapport à la sauvegarde de preuves, les forces de police ont été en effet en mesure de remettre à la CFMJ des dossiers de bonne qualité.

PRODUIT BRUT DES JEUX ET IMPÔT

Les maisons de jeu ont réalisé en 2018 un PBJ de 703,6 millions de francs (cf. tableau récapitulatif à la fin du présent chapitre). Ce chiffre d'affaires a augmenté de près de 23 millions par rapport à l'exercice précédent (2017 : 680,8 millions de francs ; + 3,35 %).

Le PBJ a été généré en premier lieu par les machines à sous, qui ont rapporté à elles seules 567,7 millions de francs (80,7 % du PBJ total), soit une augmentation de 14,8 millions par rapport à 2017 (+ 2,7 %). La part des jeux de table s'est élevée quant à elle à 135,9 millions (19,3 % du PBJ total) et a augmenté de 8 millions par rapport à l'exercice précédent (+ 6,2 %). Les maisons de jeu ont généré un impôt d'un montant total de 332,4 millions, ce qui représente une augmentation des entrées fiscales de 14,8 millions par rapport à l'exercice précédent (+ 4,7 %). Sur ce montant, 284,9 millions ont été attribués à la Confédération en faveur du fonds de compensation de l'AVS (+ 4,6 %) et 47,5 millions ont été versés aux cantons d'implantation des maisons de jeu de type B (+ 5 %). Le taux d'imposition moyen s'est élevé à 47,25 % (50,11 % pour les établissements au bénéfice d'une concession A et 42,84 % pour les établissements au bénéfice d'une concession B).

Pendant l'année sous revue, les recettes d'impôt sur le jeu inscrites au compte d'État se sont élevées à 274 millions, alors que 274 millions (recettes de 2016) ont été versés au fond de compensation de l'AVS. Les recettes issues de l'impôt sur les maisons de jeu sont versées au fonds de compensation de l'AVS deux ans plus tard.

ALLÈGEMENTS FISCAUX

Le Conseil fédéral peut réduire d'un quart au plus le taux de l'impôt pour les casinos de type B, pour autant que les bénéficiaires de la maison de jeu soient investis pour l'essentiel dans des projets d'intérêt général pour la région, en particulier en vue d'encourager des activités culturelles, ou dans des projets d'utilité publique (art. 42, al. 1, LMJ). Au cours de l'année sous revue, trois maisons de jeu ont demandé à bénéficier d'un tel allègement. Les contributions déclarées se sont élevées à 7,5 millions de francs et correspondent à une réduction d'impôt de 2,6 millions de francs au total.

Maisons de jeu

2018

2017

	PBJ	Taux	Impôt sur les maisons de jeu	Confédération	Cantons	PBJ	Taux	Impôt sur les maisons de jeu	Confédération	Cantons
	CHF	%	CHF	CHF	CHF	CHF	%	CHF	CHF	CHF
Baden	63'100'646	51.38%	32'422'433	32'422'433	0	60'425'760	50.73%	30'653'873	30'653'873	0
Bâle	60'719'482	50.80%	30'846'261	30'846'261	0	58'325'118	50.22%	29'289'701	29'289'701	0
Berne	46'823'260	47.44%	22'211'607	22'211'607	0	47'960'089	47.71%	22'881'452	22'881'452	0
Lugano	44'490'656	46.88%	20'857'127	20'857'127	0	31'331'398	43.80%	13'724'013	13'724'013	0
Lucerne	36'987'644	45.11%	16'683'389	16'683'389	0	36'877'270	45.08%	16'624'340	16'624'340	0
Montreux	73'333'175	53.89%	39'519'886	39'519'886	0	73'085'552	53.83%	39'341'597	39'341'597	0
Saint-Gall	28'710'873	43.21%	12'406'882	12'406'882	0	30'855'981	43.69%	13'482'270	13'482'270	0
Zurich	72'216'633	53.62%	38'719'892	38'719'892	0	71'930'512	53.55%	38'515'664	38'515'664	0
Total A	426'382'368	50.11%	213'667'478	213'667'478	0	410'791'681	49.79%	204'512'911	204'512'911	0
Bad Ragaz	17'190'565	40.86%	7'023'848	4'214'309	2'809'539	19'892'317	41.36%	8'226'543	4'935'926	3'290'617
Courrendlin	13'896'788	40.34%	5'606'651	3'363'991	2'242'660	13'346'556	40.28%	5'375'554	3'225'332	2'150'221
Crans-Montana	14'409'628	24.67%	3'554'401	2'132'641	1'421'760	14'865'570	24.76%	3'681'081	2'208'648	1'472'432
Davos	1'792'675	26.67%	478'047	286'828	191'219	1'592'573	26.67%	424'686	254'812	169'874
Granges-Paccot	20'334'741	39.37%	8'005'942	4'803'565	3'202'377	19'360'573	39.19%	7'587'895	4'552'737	3'035'158
Interlaken	10'888'917	40.04%	4'360'011	2'616'007	1'744'005	10'842'777	40.04%	4'341'325	2'604'795	1'736'530
Locarno	19'510'710	41.28%	8'054'820	4'832'892	3'221'928	20'352'332	41.45%	8'435'311	5'061'187	3'374'124
Mendrisio	53'914'808	45.74%	24'659'152	14'795'491	9'863'661	46'832'450	44.97%	21'061'704	12'637'022	8'424'682
Meyrin	57'898'850	50.11%	29'015'264	17'409'158	11'606'105	58'204'853	46.73%	27'196'996	16'318'198	10'878'799
Neuchâtel	24'963'069	42.39%	10'582'458	6'349'475	4'232'983	22'810'534	41.94%	9'566'898	5'740'139	3'826'759
Pfäffikon	27'987'899	43.05%	12'049'070	7'229'442	4'819'628	27'670'684	42.98%	11'893'635	7'136'181	4'757'454
Schaffhouse	11'346'512	40.07%	4'547'070	2'728'242	1'818'828	11'590'605	40.09%	4'647'148	2'788'289	1'858'859
Saint-Moritz	3'081'543	26.67%	821'745	493'047	328'698	2'656'926	26.67%	708'513	425'108	283'405
Total B	277'216'705	42.84%	118'758'479	71'255'087	47'503'392	270'018'748	41.90%	113'148'289	67'888'373	45'258'916
Total A+B	703'599'073	47.25%	332'425'956	284'922'565	47'503'392	680'810'429	46.65%	317'660'199	272'401'284	45'258'916

RESSOURCES

PERSONNEL

Au 31 décembre 2018, la CFMJ employait 35 personnes (pour un équivalent de 33 postes à temps plein). L'effectif moyen sur l'ensemble de l'année était de 33,92 personnes (pour un équivalent de 31,54 postes à plein temps).

La proportion de collaborateurs francophones a augmenté pendant l'année sous revue et se situait à 33,94 % au 31 décembre (contre 22,74 % à la fin de 2017). La part des effectifs de langue italienne a quant à elle reculé et

s'établit à 5,45 % (14,02 % un an plus tôt). Le pourcentage de collaborateurs germanophones s'établit à 63,03 % est très légèrement inférieur à celui de 2017 (63,24 %).

En ce qui concerne la représentation des sexes, la part des hommes, avec 41,82 %, a diminué par rapport à 2017 (48,91 %) et reste inférieure à la proportion de femmes (58,79 % fin 2018, 51,09 % fin 2017).

FINANCES

Charges

Les charges de la CFMJ se sont élevées à 9,24 millions de francs en 2018. Sur cette somme, 5,6 millions correspondent aux charges de personnel (y compris les honoraires versés aux membres de la commission). Les charges de biens et services et les charges d'exploitation ont totalisé 3,54 millions de francs, dont 1,37 million correspond aux frais administratifs, 0,57 million a été affecté à l'informatique et 0,29 million a été reversé aux cantons à titre d'indemnités pour les prestations réalisées. En outre, sur ce total, 1,17 million correspond aux pertes sur débiteurs provenant du règlement d'infractions pénales. La CFMJ n'a aucune influence sur l'évolution du nombre et la nature des infractions, pas plus que sur la solvabilité de leurs auteurs.

Revenus

Les revenus de la CFMJ ont atteint 8,63 millions de francs. Ils proviennent pour l'essentiel de la taxe de surveillance, qui a totalisé 3,84 millions. L'indemnisation des coûts pour la perception de l'impôt sur les maisons de jeu a rapporté 1,82 million, tandis que les émoluments admi-

nisés par catégories de financement, les charges se répartissent comme suit : les charges avec incidences financières correspondant à des prestations externes de la Confédération se montent à 7,32 millions de francs, tandis que l'imputation interne de prestations (location de locaux, informatique et salaires du personnel du Centre de prestations Finances et du Centre spécialisé Personnel) s'élève à 1,69 million. Le solde, soit 0,23 million, correspond à des charges sans incidences financières, comme des adaptations de provisions ou des amortissements du patrimoine administratif.

nistratifs liés aux procédures pénales et administratives ont rapporté 1,09 million. Enfin, les amendes, les sanctions administratives et les valeurs patrimoniales confisquées ont permis de dégager des revenus de l'ordre de 1,89 million.

Les charges et les revenus 2018 de la CFMJ se répartissent comme suit :

Charges	2018
Membres de la commission	182'492
Personnel du secrétariat	5'446'971
Frais administratifs	1'367'397
Informatique	573'422
Mandats à des experts externes	141'580
Indemnités aux cantons	291'609
Pertes sur débiteurs	1'166'738
Amortissements	74'088
Total	9'244'297

Revenus	2018
Taxes et émoluments	
Taxe de surveillance	3'841'883
Indemnité pour la perception de l'impôt sur les maisons de jeu	1'816'733
Procédures administratives (émoluments casinos)	483'600
Procédures administratives (émoluments délimitation)	122'579
Émoluments issus de procédures pénales (frais de procédure)	480'024
Sous-total	6'744'819
Revenus divers	
Sanctions administratives	0
Amendes	1'324'019
Créances compensatrices	267'018
Valeurs patrimoniales confisquées	125'542
Revenus divers	169'498
Sous-total	1'886'077
Total	8'630'896

Impôt sur les maisons de jeu	2018
Charges de transfert en faveur de l'AVS (recettes 2016/2015)	273'646'598
Revenus fiscaux	274'197'219

DONNÉES FINANCIÈRES CONSOLIDÉES DES MAISONS DE JEU

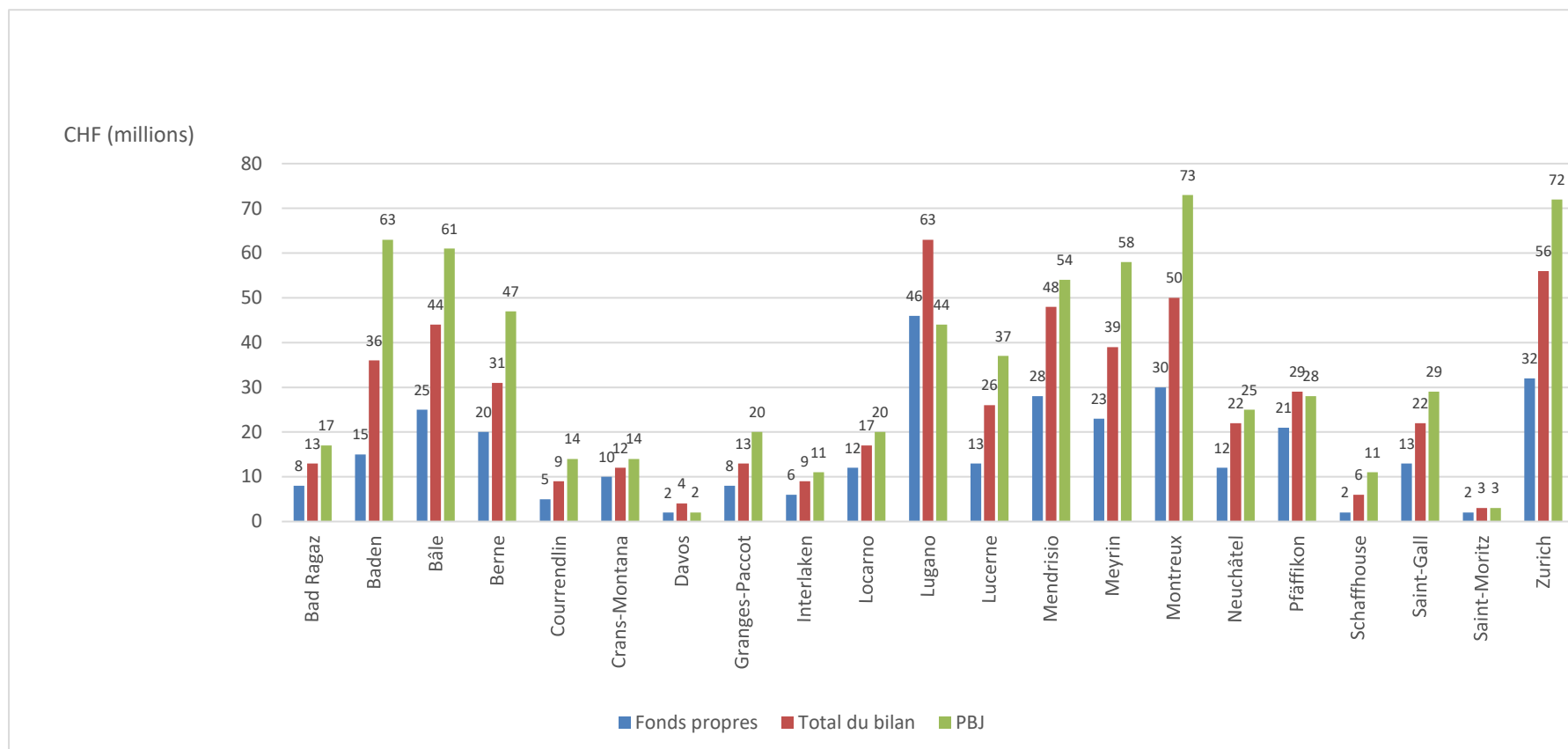
Les tableaux suivants contiennent une sélection de données financières et de chiffres-clés extraits des comptes annuels des maisons de jeu et des rapports explicatifs établis par les réviseurs selon l'art. 76 OLMJ. Les organigrammes structurels simplifiés présentent la situation au 31.12.2018.

Conformément à l'art. 74 OLMJ, les comptes annuels des maisons de jeu ont été dressés selon les normes IFRS¹ (International Financial Reporting Standards).

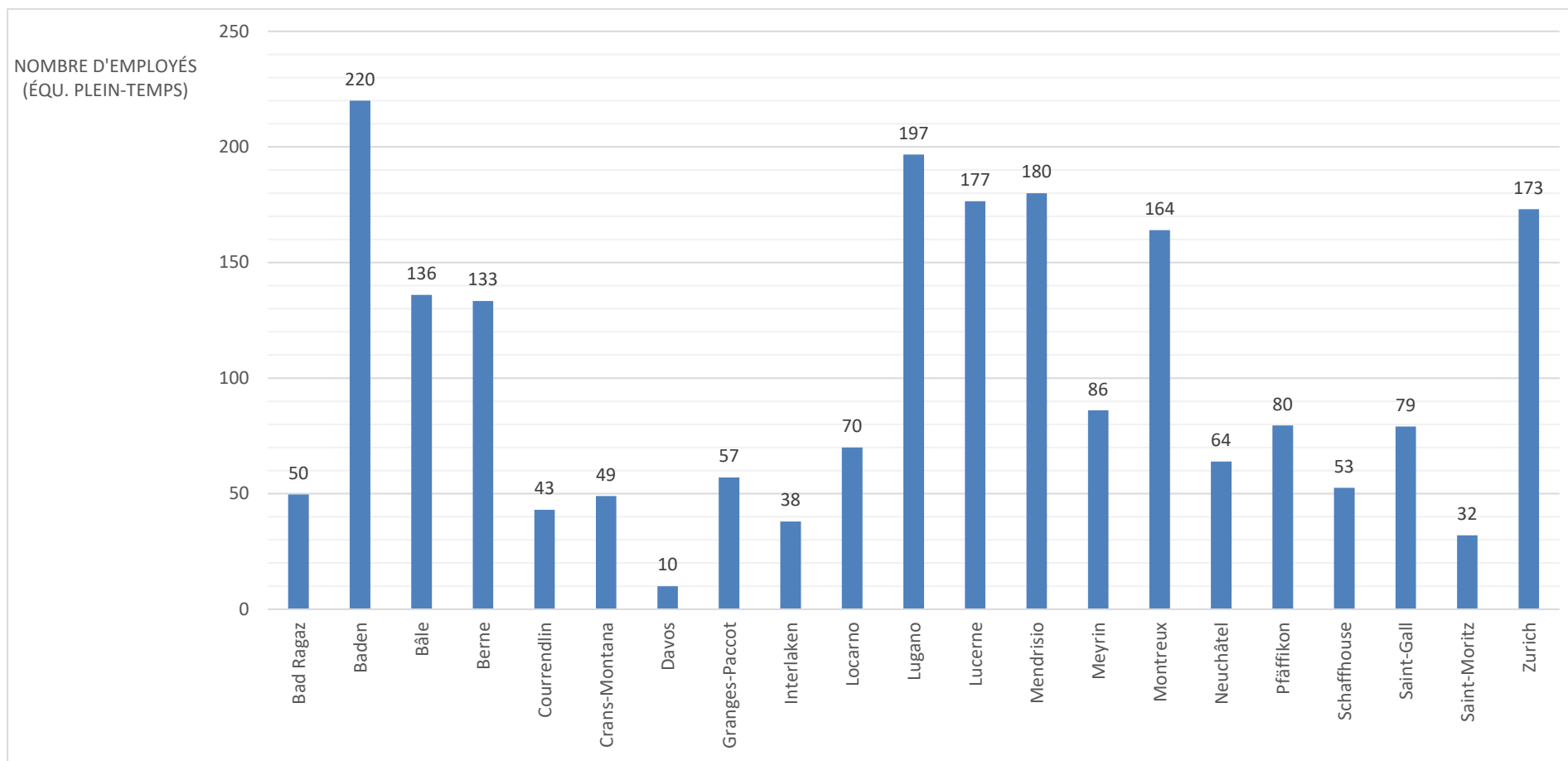
<i>Bilan</i>	<i>2018 (CHF)</i>	<i>2017 (CHF)</i>	<i>Δ</i>
Actif circulant	335'899'800	307'895'198	9.10%
Actif immobilisé	215'581'692	237'611'554	-9.27%
Fonds étrangers à court terme	157'761'213	152'030'435	3.77%
Fonds étrangers à long terme	61'974'905	69'974'410	-11.43%
Fonds propres	331'745'374	323'501'907	2.55%
Total du bilan	551'481'492	545'506'752	1.10%
<i>Compte de résultats</i>			
Produit brut des jeux	703'595'068	680'781'783	3.35%
Tronc	27'967'106	28'098'441	-0.47%
Autres produits	46'093'026	46'069'247	0.05%
Impôt sur les maisons de jeu	-332'166'585	-317'466'833	4.63%
Charges de personnel	-184'698'028	-182'466'155	1.22%
Charges d'exploitation	-134'755'842	-135'640'334	-0.65%
Amortissements	-37'516'964	-37'379'346	0.37%
Résultat financier	4'799'481	5'330'371	-9.96%
Autres charges et produits	245'638	-398'262	-161.68%
Impôt sur le résultat	-19'800'879	-16'798'753	17.87%
Bénéfices annuels	73'762'021	70'130'159	5.18%
Personnel (équivalent temps plein)	2'089	2'029	2.97%

¹ Pour cette raison, de minimes différences peuvent être constatées au regard des données figurant dans le chapitre Impôt sur les maisons de jeu.

FONDS PROPRES, TOTAL DU BILAN, PRODUIT BRUT DES JEUX AU 31.12.2018



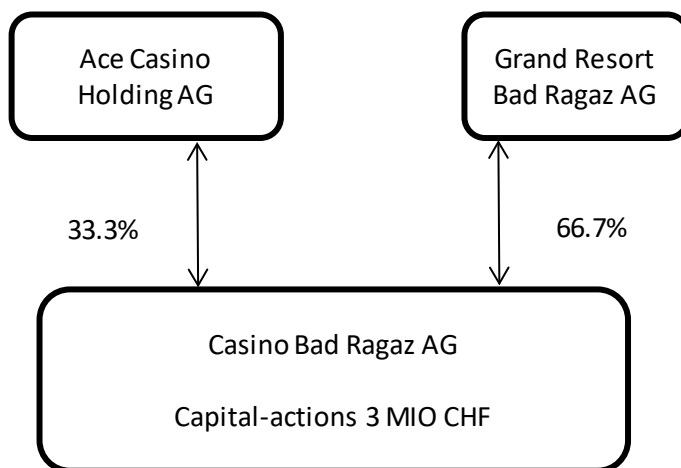
ÉTAT DU PERSONNEL DES MAISONS DE JEU AU 31.12.2018



DONNÉES FINANCIÈRES PAR MAISON DE JEU

BAD RAGAZ

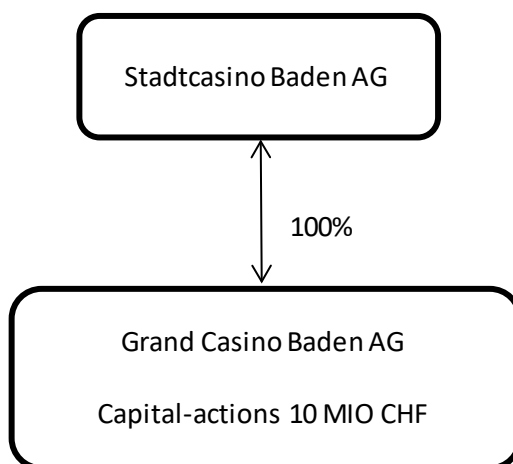
Concessionnaire d'exploitation	Casino Bad Ragaz AG
Type de concession	B
Tables de jeu	7
Machines à sous	142



Bilan	31.12.2018 (CHF)
Actif circulant	2'339'786
Actif immobilisé	10'937'443
Fonds étrangers à court terme	3'284'086
Fonds étrangers à long terme	2'098'280
Fonds propres	7'894'863
Total du bilan	13'277'229
Compte de résultats	1.1. - 31.12.2018 (CHF)
Produit brut des jeux	17'190'565
Tronc	712'676
Autres produits	510'845
Impôt sur les maisons de jeu	-7'019'914
Charges de personnel	-4'474'369
Charges d'exploitation	-3'384'328
Amortissements	-610'122
Résultat financier	-12'306
Autres charges et produits	0
Impôt sur le résultat	-506'870
Bénéfice de l'exercice	2'406'177

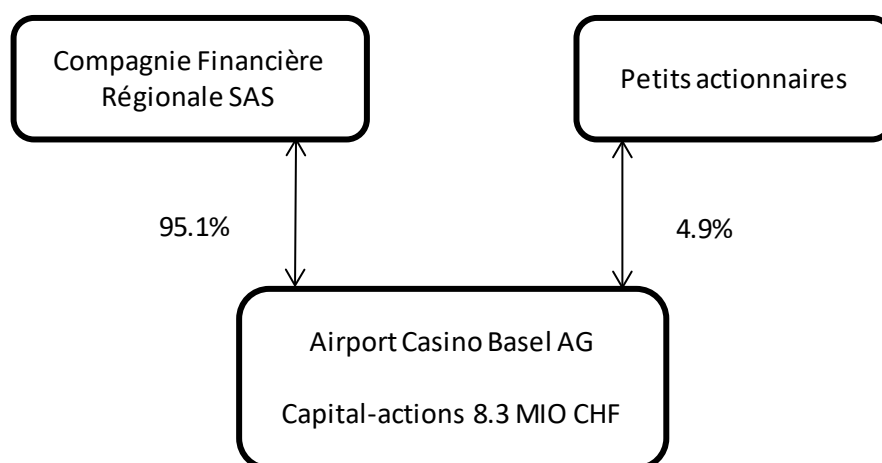
BADEN

Concessionnaire d'exploitation	Grand Casino Baden AG
Type de concession	A
Tables de jeu	24
Machines à sous	333



Bilan	31.12.2018 (CHF)
Actif circulant	20'734'000
Actif immobilisé	15'232'000
Fonds étrangers à court terme	15'056'000
Fonds étrangers à long terme	6'048'000
Fonds propres	14'862'000
Total du bilan	35'966'000
Compte de résultats	1.1. - 31.12.2018 (CHF)
Produit brut des jeux	63'100'000
Tronc	2'666'000
Autres produits	7'394'000
Impôt sur les maisons de jeu	-32'422'000
Charges de personnel	-19'693'000
Charges d'exploitation	-10'909'000
Amortissements	-2'643'000
Résultat financier	119'000
Autres charges et produits	-293'000
Impôt sur le résultat	-1'337'000
Bénéfice de l'exercice	5'982'000

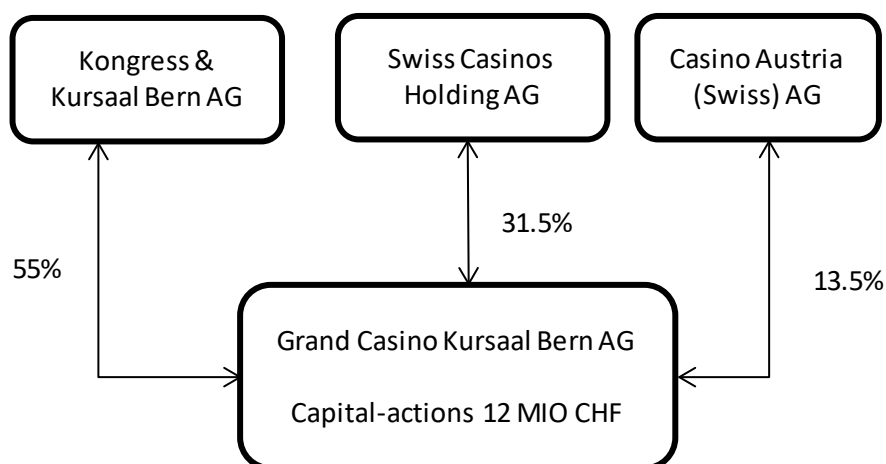
Concessionnaire d'exploitation	Airport Casino Basel AG
Type de concession	A
Tables de jeu	14
Machines à sous	302



Bilan	31.12.2018 (CHF)
Actif circulant	9'848'978
Actif immobilisé	33'891'271
Fonds étrangers à court terme	14'849'183
Fonds étrangers à long terme	4'029'000
Fonds propres	24'862'066
Total du bilan	43'740'249
Compte de résultats	1.1. - 31.12.2018 (CHF)
Produit brut des jeux	60'719'482
Tronc	2'392'304
Autres produits	2'203'601
Impôt sur les maisons de jeu	-30'846'261
Charges de personnel	-13'710'012
Charges d'exploitation	-6'512'320
Amortissements	-4'774'925
Résultat financier	827'534
Autres charges et produits	283'614
Impôt sur le résultat	-2'339'896
Bénéfice de l'exercice	8'243'121

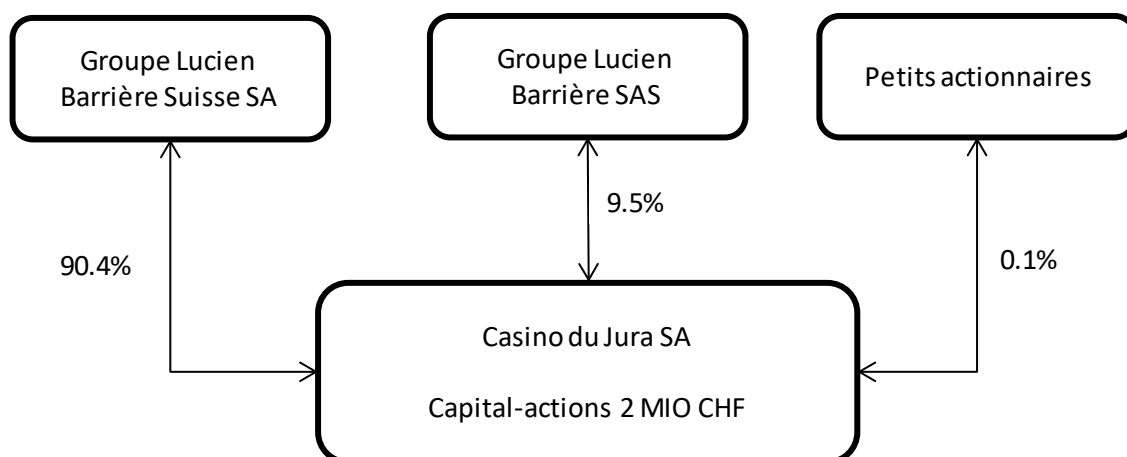
BERNE

Concessionnaire d'exploitation	Grand Casino Kursaal Bern AG
Type de concession	A
Tables de jeu	15
Machines à sous	349



Bilan	31.12.2018 (CHF)
Actif circulant	22'355'000
Actif immobilisé	9'134'000
Fonds étrangers à court terme	8'707'000
Fonds étrangers à long terme	3'128'000
Fonds propres	19'654'000
Total du bilan	31'489'000
Compte de résultats	1.1. - 31.12.2018 (CHF)
Produit brut des jeux	46'823'000
Tronc	1'659'000
Autres produits	3'229'000
Impôt sur les maisons de jeu	-22'211'000
Charges de personnel	-12'378'000
Charges d'exploitation	-9'238'000
Amortissements	-2'828'000
Résultat financier	73'000
Autres charges et produits	-197'000
Impôt sur le résultat	-1'064'000
Bénéfice de l'exercice	3'868'000

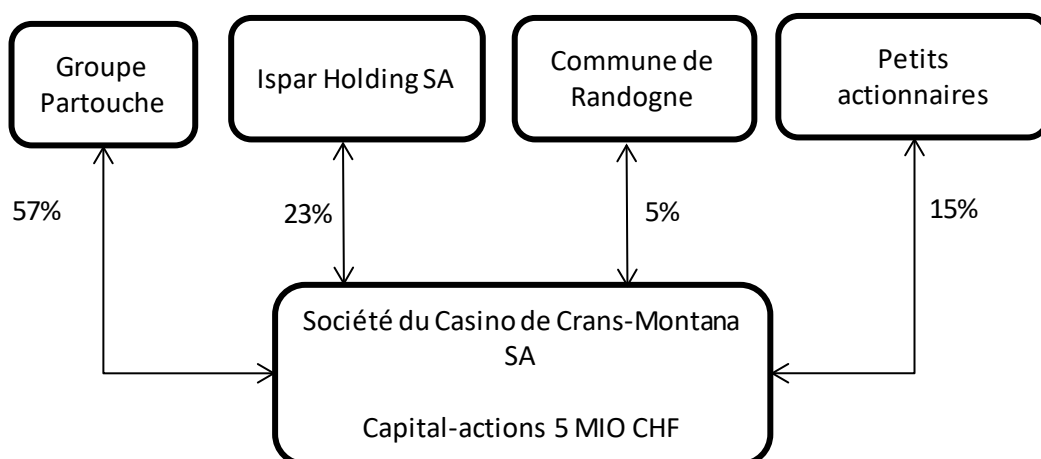
Concessionnaire d'exploitation	Casino du Jura SA
Type de concession	B
Tables de jeu	5
Machines à sous	117



Bilan	31.12.2018 (CHF)
Actif circulant	5'618'000
Actif immobilisé	3'503'000
Fonds étrangers à court terme	2'869'000
Fonds étrangers à long terme	1'109'000
Fonds propres	5'143'000
Total du bilan	9'121'000
Compte de résultats	1.1. - 31.12.2018 (CHF)
Produit brut des jeux	13'897'000
Tronc	295'000
Autres produits	319'000
Impôt sur les maisons de jeu	-5'607'000
Charges de personnel	-3'130'000
Charges d'exploitation	-2'260'000
Amortissements	-545'000
Résultat financier	58'000
Autres charges et produits	25'000
Impôt sur le résultat	-729'000
Bénéfice de l'exercice	2'323'000

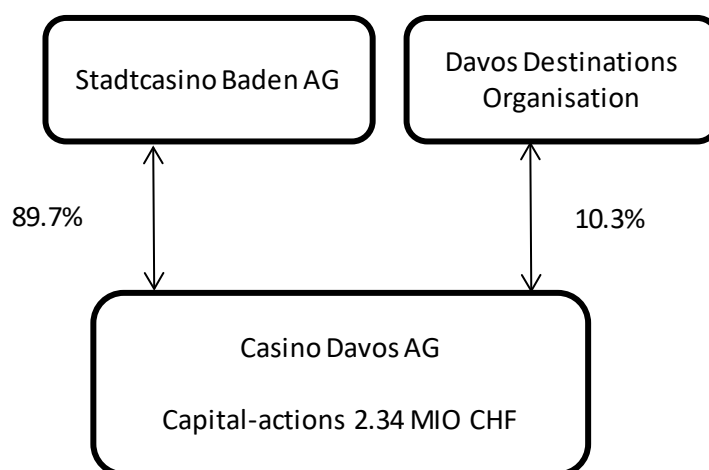
CRANS-MONTANA

Concessionnaire d'exploitation	Société du Casino de Crans-Montana SA
Type de concession	B
Tables de jeu	7
Machines à sous	130



Bilan	31.12.2018 (CHF)
Actif circulant	4'490'360
Actif immobilisé	7'662'705
Fonds étrangers à court terme	2'112'854
Fonds étrangers à long terme	394'725
Fonds propres	9'645'486
Total du bilan	12'153'065
Compte de résultats	1.1. - 31.12.2018 (CHF)
Produit brut des jeux	14'409'628
Tronc	279'284
Autres produits	558'723
Impôt sur les maisons de jeu	-3'554'401
Charges de personnel	-3'954'559
Charges d'exploitation	-3'969'923
Amortissements	-760'598
Résultat financier	16'865
Autres charges et produits	26'966
Impôt sur le résultat	-642'426
Bénéfice de l'exercice	2'404'645

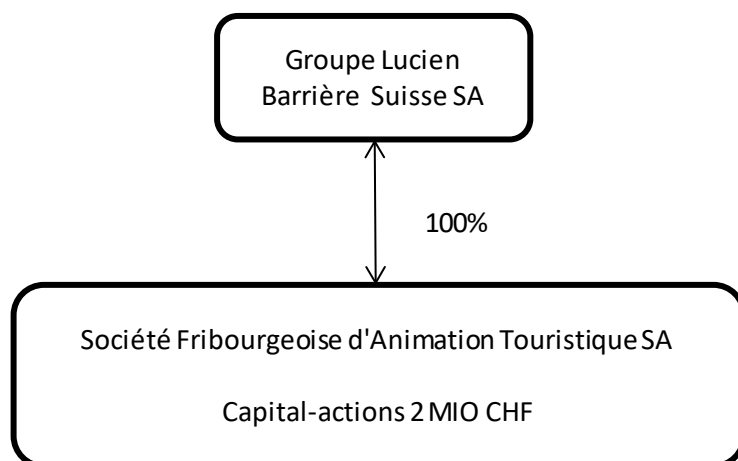
Concessionnaire d'exploitation	Casino Davos AG
Type de concession	B
Tables de jeu	4
Machines à sous	60



Bilan	31.12.2018 (CHF)
Actif circulant	3'739'000
Actif immobilisé	444'000
Fonds étrangers à court terme	1'779'000
Fonds étrangers à long terme	222'000
Fonds propres	2'182'000
Total du bilan	4'183'000
Compte de résultats	1.1. - 31.12.2018 (CHF)
Produit brut des jeux	1'792'000
Tronc	94'000
Autres produits	114'000
Impôt sur les maisons de jeu	-478'000
Charges de personnel	-980'000
Charges d'exploitation	-721'000
Amortissements	-59'000
Résultat financier	-16'000
Autres charges et produits	0
Impôt sur le résultat	2'000
Bénéfice de l'exercice	-252'000

GRANGES-PACCOT

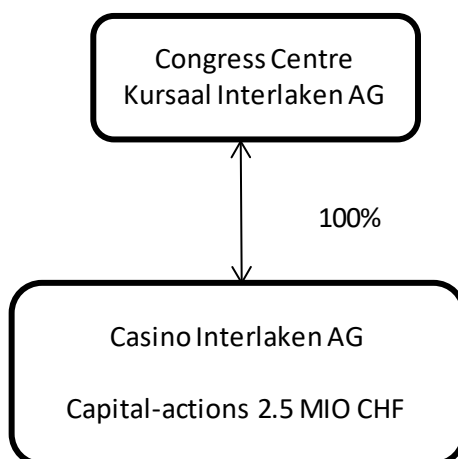
Concessionnaire d'exploitation	Société Fribourgeoise d'Animation Touristique SA
Type de concession	B
Tables de jeu	4
Machines à sous	150



Bilan	31.12.2018 (CHF)
Actif circulant	8'936'000
Actif immobilisé	3'974'000
Fonds étrangers à court terme	3'871'000
Fonds étrangers à long terme	1'464'000
Fonds propres	7'575'000
Total du bilan	12'910'000
Compte de résultats	1.1. - 31.12.2018 (CHF)
Produit brut des jeux	20'334'000
Tronc	417'000
Autres produits	1'120'000
Impôt sur les maisons de jeu	-8'006'000
Charges de personnel	-4'331'000
Charges d'exploitation	-4'384'000
Amortissements	-680'000
Résultat financier	14'000
Autres charges et produits	-10'000
Impôt sur le résultat	-843'000
Bénéfice de l'exercice	3'631'000

INTERLAKEN

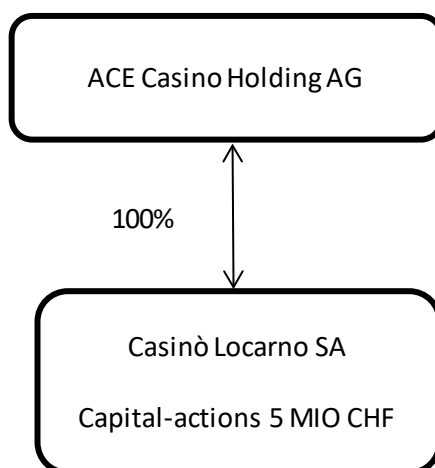
Concessionnaire d'exploitation	Casino Interlaken AG
Type de concession	B
Tables de jeu	5
Machines à sous	125



Bilan	31.12.2018 (CHF)
Actif circulant	6'709'000
Actif immobilisé	2'257'000
Fonds étrangers à court terme	1'765'000
Fonds étrangers à long terme	1'464'000
Fonds propres	5'737'000
Total du bilan	8'966'000
Compte de résultats	1.1. - 31.12.2018 (CHF)
Produit brut des jeux	10'889'000
Tronc	627'000
Autres produits	425'000
Impôt sur les maisons de jeu	-4'361'000
Charges de personnel	-3'985'000
Charges d'exploitation	-2'411'000
Amortissements	-500'000
Résultat financier	54'000
Autres charges et produits	17'000
Impôt sur le résultat	-166'000
Bénéfice de l'exercice	589'000

LOCARNO

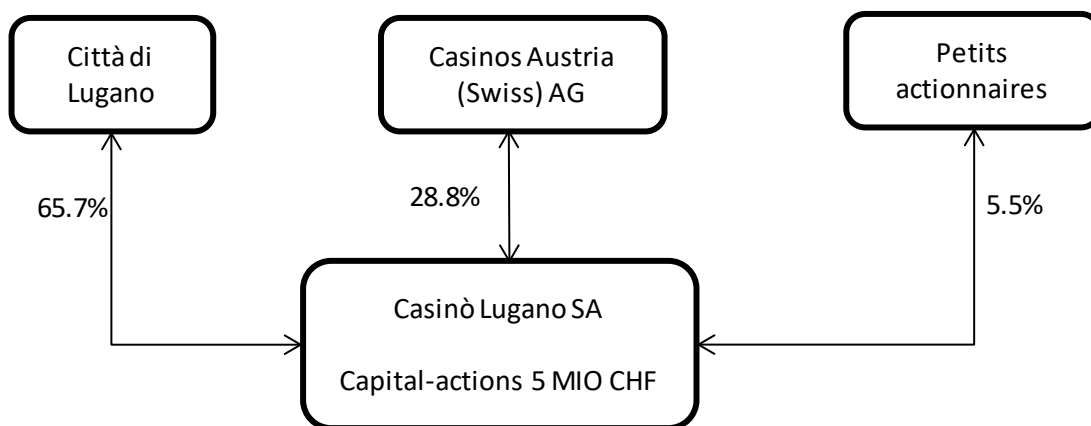
Concessionnaire d'exploitation	Casinò Locarno SA
Type de concession	B
Tables de jeu	7
Machines à sous	150



Bilan	31.12.2018 (CHF)
Actif circulant	13'040'000
Actif immobilisé	4'249'000
Fonds étrangers à court terme	2'968'000
Fonds étrangers à long terme	2'789'000
Fonds propres	11'532'000
Total du bilan	17'289'000
Compte de résultats	1.1. - 31.12.2018 (CHF)
Produit brut des jeux	19'511'000
Tronc	356'000
Autres produits	1'351'000
Impôt sur les maisons de jeu	-8'055'000
Charges de personnel	-6'105'000
Charges d'exploitation	-3'875'000
Amortissements	-828'000
Résultat financier	-2'000
Autres charges et produits	0
Impôt sur le résultat	-450'000
Bénéfice de l'exercice	1'903'000

LUGANO

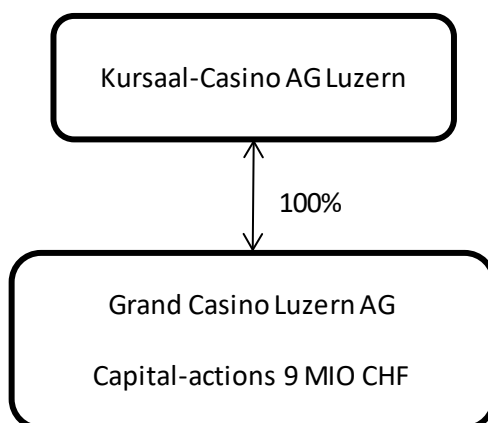
Concessionnaire d'exploitation	Casinò Lugano SA
Type de concession	A
Tables de jeu	27
Machines à sous	476



Bilan	31.12.2018 (CHF)
Actif circulant	34'309'000
Actif immobilisé	28'728'000
Fonds étrangers à court terme	14'970'000
Fonds étrangers à long terme	2'152'000
Fonds propres	45'915'000
Total du bilan	63'037'000
Compte de résultats	1.1. - 31.12.2018 (CHF)
Produit brut des jeux	44'491'000
Tronc	1'785'000
Autres produits	1'372'000
Impôt sur les maisons de jeu	-20'983'000
Charges de personnel	-12'636'000
Charges d'exploitation	-7'240'000
Amortissements	-3'146'000
Résultat financier	644'000
Autres charges et produits	491'000
Impôt sur le résultat	-787'000
Bénéfice de l'exercice	3'991'000

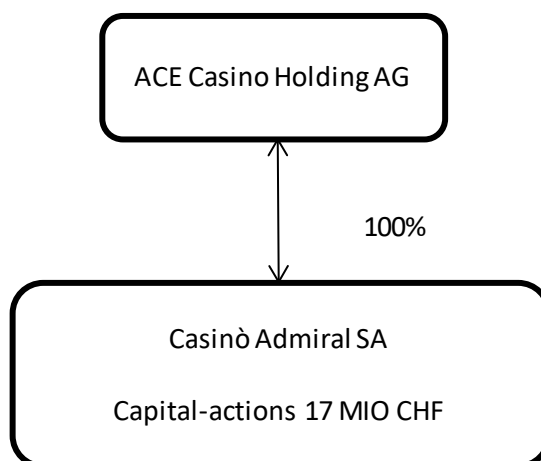
LUCERNE

Concessionnaire d'exploitation	Grand Casino Luzern AG
Type de concession	A
Tables de jeu	17
Machines à sous	255



Bilan	31.12.2018 (CHF)
Actif circulant	14'082'000
Actif immobilisé	11'430'000
Fonds étrangers à court terme	7'068'000
Fonds étrangers à long terme	5'943'000
Fonds propres	12'501'000
Total du bilan	25'512'000
Compte de résultats	1.1. - 31.12.2018 (CHF)
Produit brut des jeux	36'988'000
Tronc	1'217'000
Autres produits	9'568'000
Impôt sur les maisons de jeu	-16'683'000
Charges de personnel	-17'412'000
Charges d'exploitation	-11'683'000
Amortissements	-2'036'000
Résultat financier	18'000
Autres charges et produits*	-13'000
Impôt sur le résultat	-43'000
Bénéfice de l'exercice	-79'000

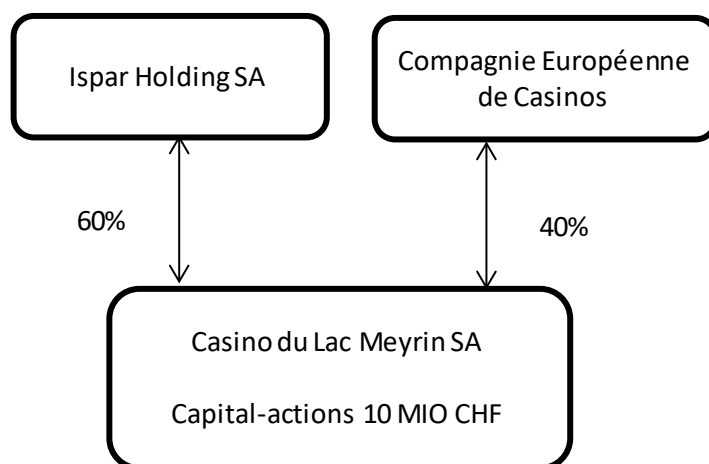
Concessionnaire d'exploitation	Casinò Admiral SA
Type de concession	B
Tables de jeu	22
Machines à sous	340



Bilan	31.12.2018 (CHF)
Actif circulant	36'103'000
Actif immobilisé	11'612'000
Fonds étrangers à court terme	12'843'000
Fonds étrangers à long terme	6'742'000
Fonds propres	28'130'000
Total du bilan	47'715'000
Compte de résultats	1.1. - 31.12.2018 (CHF)
Produit brut des jeux	53'914'000
Tronc	4'814'000
Autres produits	1'977'000
Impôt sur les maisons de jeu	-24'294'000
Charges de personnel	-15'511'000
Charges d'exploitation	-10'856'000
Amortissements	-2'589'000
Résultat financier	2'001'000
Autres charges et produits*	-1'000
Impôt sur le résultat	-1'920'000
Bénéfice de l'exercice	7'535'000

MEYRIN

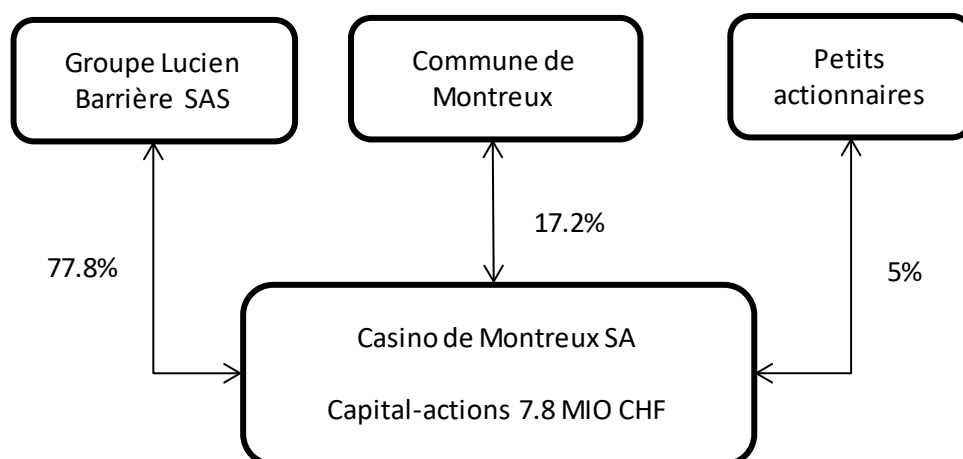
Concessionnaire d'exploitation	Casino du Lac Meyrin SA
Type de concession	B
Tables de jeu	17
Machines à sous	205



Bilan	31.12.2018 (CHF)
Actif circulant	31'770'063
Actif immobilisé	7'363'570
Fonds étrangers à court terme	14'904'733
Fonds étrangers à long terme	981'595
Fonds propres	23'247'305
Total du bilan	39'133'633
Compte de résultats	1.1. - 31.12.2018 (CHF)
Produit brut des jeux	57'898'850
Tronc	1'357'335
Autres produits	1'113'905
Impôt sur les maisons de jeu	-29'015'264
Charges de personnel	-8'256'104
Charges d'exploitation	-9'964'931
Amortissements	-1'735'489
Résultat financier	486'130
Autres charges et produits	-34'828
Impôt sur le résultat	-3'030'417
Bénéfice de l'exercice	8'819'187

MONTREUX

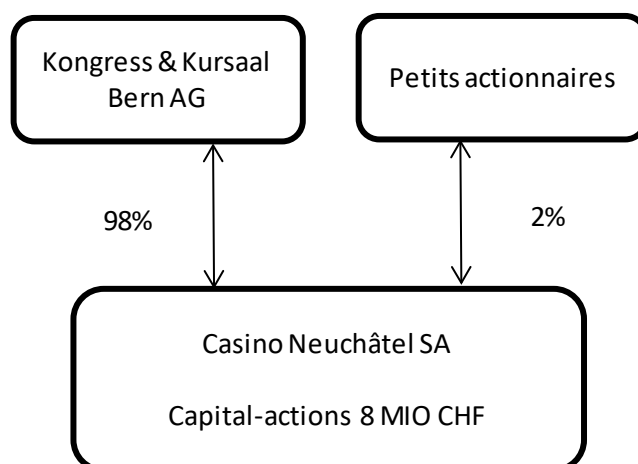
Concessionnaire d'exploitation	Casino de Montreux SA
Type de concession	A
Tables de jeu	22
Machines à sous	375



Bilan	31.12.2018 (CHF)
Actif circulant	23'070'000
Actif immobilisé	26'967'000
Fonds étrangers à court terme	17'293'000
Fonds étrangers à long terme	2'812'000
Fonds propres	29'932'000
Total du bilan	50'037'000
Compte de résultats	1.1. - 31.12.2018 (CHF)
Produit brut des jeux	73'333'000
Tronc	2'295'000
Autres produits	7'278'000
Impôt sur les maisons de jeu	-39'520'000
Charges de personnel	-15'963'000
Charges d'exploitation	-10'436'000
Amortissements	-2'106'000
Résultat financier	148'000
Autres charges et produits	1'000
Impôt sur le résultat	-3'137'000
Bénéfice de l'exercice	11'893'000

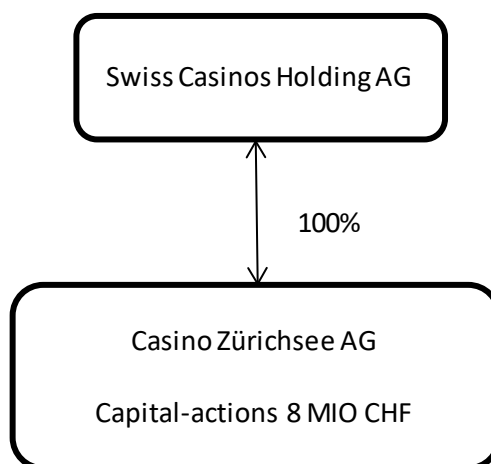
NEUCHÂTEL

Concessionnaire d'exploitation	Casino Neuchâtel SA
Type de concession	B
Tables de jeu	6
Machines à sous	150



Bilan	31.12.2018 (CHF)
Actif circulant	13'584'000
Actif immobilisé	8'396'000
Fonds étrangers à court terme	6'552'000
Fonds étrangers à long terme	3'103'000
Fonds propres	12'325'000
Total du bilan	21'980'000
Compte de résultats	1.1. - 31.12.2018 (CHF)
Produit brut des jeux	24'963'000
Tronc	663'000
Autres produits	1'057'000
Impôt sur les maisons de jeu	-10'566'000
Charges de personnel	-5'390'000
Charges d'exploitation	-4'730'000
Amortissements	-2'409'000
Résultat financier	-136'000
Autres charges et produits	0
Impôt sur le résultat	-542'000
Bénéfice de l'exercice	2'910'000

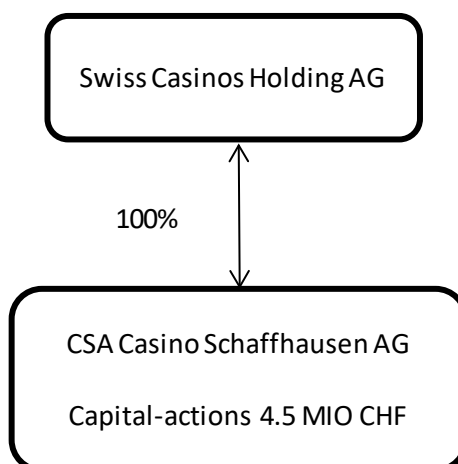
Concessionnaire d'exploitation	Casino Zürichsee AG
Type de concession	B
Tables de jeu	11
Machines à sous	153



Bilan	31.12.2018 (CHF)
Actif circulant	24'334'000
Actif immobilisé	4'289'000
Fonds étrangers à court terme	5'184'000
Fonds étrangers à long terme	2'546'000
Fonds propres	20'893'000
Total du bilan	28'623'000
Compte de résultats	1.1. - 31.12.2018 (CHF)
Produit brut des jeux	27'987'000
Tronc	1'084'000
Autres produits	522'000
Impôt sur les maisons de jeu	-12'049'000
Charges de personnel	-7'437'000
Charges d'exploitation	-6'391'000
Amortissements	-1'144'000
Résultat financier	10'000
Autres charges et produits	0
Impôt sur le résultat	-323'000
Bénéfice de l'exercice	2'259'000

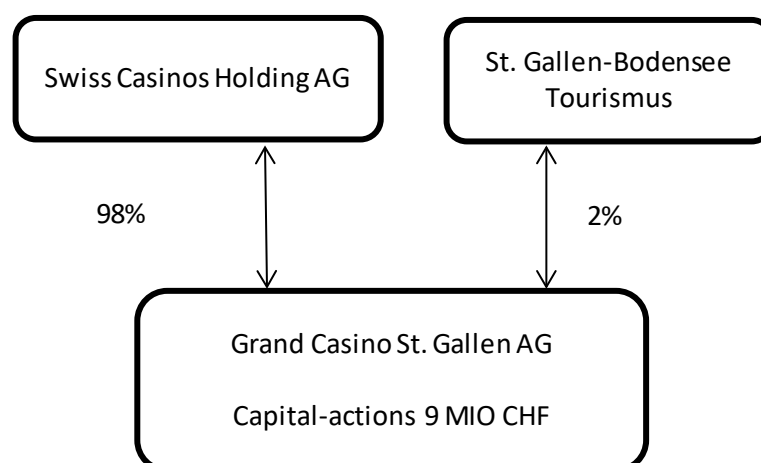
SCHAFFHOUSE

Concessionnaire d'exploitation	CSA Casino Schaffhausen AG
Type de concession	B
Tables de jeu	8
Machines à sous	120



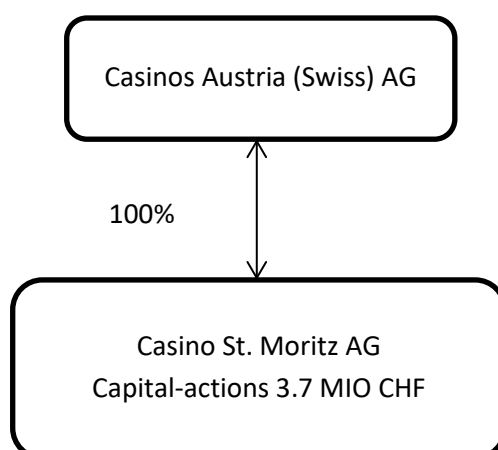
Bilan	31.12.2018 (CHF)
Actif circulant	4'761'000
Actif immobilisé	1'003'000
Fonds étrangers à court terme	2'216'000
Fonds étrangers à long terme	1'075'000
Fonds propres	2'473'000
Total du bilan	5'764'000
Compte de résultats	1.1. - 31.12.2018 (CHF)
Produit brut des jeux	11'346'000
Tronc	587'000
Autres produits	583'000
Impôt sur les maisons de jeu	-4'547'000
Charges de personnel	-4'433'000
Charges d'exploitation	-3'187'000
Amortissements	-2'463'000
Résultat financier	101'000
Autres charges et produits	-32'000
Impôt sur le résultat	11'000
Bénéfice de l'exercice	-2'034'000

Concessionnaire d'exploitation	Grand Casino St. Gallen AG
Type de concession	A
Tables de jeu	10
Machines à sous	203



Bilan	31.12.2018 (CHF)
Actif circulant	15'749'000
Actif immobilisé	5'848'000
Fonds étrangers à court terme	5'380'000
Fonds étrangers à long terme	2'821'000
Fonds propres	13'396'000
Total du bilan	21'597'000
Compte de résultats	1.1. - 31.12.2018 (CHF)
Produit brut des jeux	28'711'000
Tronc	1'093'000
Autres produits	856'000
Impôt sur les maisons de jeu	-12'407'000
Charges de personnel	-7'397'000
Charges d'exploitation	-6'886'000
Amortissements	-1'503'000
Résultat financier	132'000
Autres charges et produits	-14'000
Impôt sur le résultat	-450'000
Bénéfice de l'exercice	2'135'000

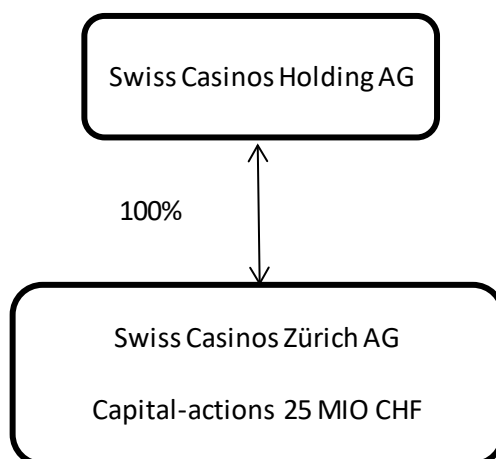
Concessionnaire d'exploitation	Casino St. Moritz AG
Type de concession	B
Tables de jeu	8
Machines à sous	81



Bilan	31.12.2018 (CHF)
Actif circulant	1'878'613
Actif immobilisé	1'339'703
Fonds étrangers à court terme	803'357
Fonds étrangers à long terme	372'305
Fonds propres	2'042'654
Total du bilan	3'218'316
Compte de résultats	1.1. - 31.12.2018 (CHF)
Produit brut des jeux	3'081'543
Tronc	224'507
Autres produits	187'952
Impôt sur les maisons de jeu	-821'745
Charges de personnel	-1'600'984
Charges d'exploitation	-1'096'340
Amortissements	-328'830
Résultat financier	-15'742
Autres charges et produits	27'886
Impôt sur le résultat	-7'270
Bénéfice de l'exercice	-349'023

ZÜRICH

Concessionnaire d'exploitation	Swiss Casinos Zürich AG
Type de concession	A
Tables de jeu	22
Machines à sous	287



Bilan	31.12.2018 (CHF)
Actif circulant	38'449'000
Actif immobilisé	17'321'000
Fonds étrangers à court terme	13'286'000
Fonds étrangers à long terme	10'681'000
Fonds propres	31'803'000
Total du bilan	55'770'000
Compte de résultats	1.1. - 31.12.2018 (CHF)
Produit brut des jeux	72'216'000
Tronc	3'349'000
Autres produits	4'353'000
Impôt sur les maisons de jeu	-38'720'000
Charges de personnel	-15'921'000
Charges d'exploitation	-14'621'000
Amortissements	-3'828'000
Résultat financier	279'000
Autres charges et produits	-32'000
Impôt sur le résultat	-1'496'000
Bénéfice de l'exercice	5'579'000